

**Direction des Jurys de l'enseignement secondaire**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

# Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

## CONSIGNES D'EXAMENS

Cycle	2025-2026/2
Titre	CE2D Professionnel
Option	<b>Travaux de bureau</b>
Matière	Techniques commerciales

**Informations :**

[jurysdusecondaire@cfwb.be](mailto:jurysdusecondaire@cfwb.be)

Tél : +32 (0)2 690 85 86

<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>



## 1. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Nom de la matière : techniques commerciales

### ●●● Programme

Le numéro du programme : **262/2007/249**

<https://www.wbe.be/ressources/ressources-pedagogiques/programmes/>

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/262-2007-249.pdf>

Rappel : Les consignes qui suivent ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

### ●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire professionnel (CE2D) – **Travaux de bureau.**

### ●●● Rencontre obligatoire

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE** :

**Date et heure : Voir sur le site Internet des jurys**

**Lieu : Siège des Jurys Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles**

**En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.**

Les candidat(e)s se présentant à la rencontre obligatoire, auront la possibilité de poser toutes les questions concernant leurs matières respectives qu'ils/elles auront déjà parcourues et étudiées et les examinateurs leur répondront judicieusement, ce qui permettra, aux candidat(e)s de mieux évaluer leurs connaissances.



## 2. Organisation de(s) l'examen(s)

### ●●● Modalité d'évaluation d'examen

Type d'examen : écrit

Nombre d'heures : 3h

### ●●● Matériel pour l'épreuve écrite

Matériel requis : Stylos, effaceur, Tipp-ex, bics de couleur, surligneurs, crayon, gomme, latte, calculatrice

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette et montre connectée

### ●●● Objectifs généraux du cours

Les objectifs généraux du cours de techniques commerciales en 3ème et 4ème année sont les suivants :

- Assimiler le vocabulaire et les techniques spécifiques aux transactions commerciales effectuées par l'entreprise.
- Appréhender la structure de l'activité économique.
- Prendre conscience de la spécificité et de la finalité des différents agents économiques.
- Résoudre des situations-problèmes relatives aux activités commerciales de l'entreprise.
- Appréhender les mécanismes de fonctionnement et de rédaction des documents inhérents aux différentes phases d'une opération commerciale.
- Comprendre le mécanisme de fonctionnement de la TVA.
- Assimiler un vocabulaire et des techniques spécifiques.
- Maîtriser le mécanisme de fonctionnement et la rédaction des documents relatifs aux divers stades d'une transaction commerciale.
- Résoudre des situations-problèmes mettant en œuvre des documents commerciaux.
- Prendre conscience de la conformité et de la complétude des documents. Résoudre des situations-problèmes relatives à l'enregistrement de données.

Pour plus de détails à propos de la matière du cours et des compétences à acquérir, le candidat se référera au programme 262/2007/249.

Durant l'examen, les professeurs évaluateurs se garderont bien de maintenir leur rôle d'examineurs et non de professeurs. Ils pourront, toutefois, **conseiller** aux candidat(e)s une procédure dans l'exécution de leurs tâches, afin de gagner en temps et de travailler d'une manière plus appropriée et efficace.

Les normes ayant été publiées précédemment par le jury, les examinateurs seront attentifs aux conseils de procédures.

Dans un but d'égalité entre tous les candidats d'une même section, le timing devra être impérativement respecté !

### 3. Evaluation et sanction des études

#### ●●● Pondération

La matière sera notée sur 20 points

#### ●●● Dispense

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de l'OBG.

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense de l'OBG.



**Le candidat doit avoir présenté toutes les matières de son option pour obtenir une correction de ses épreuves. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de son option, le candidat sera automatiquement ajourné pour toutes les matières de son option.**